



Communiqué de presse – Crise du Coronavirus et stratégie de déconfinement

Décisions locales suite au Conseil national de sécurité du 6 mai 2020

7 mai 2020

1

Le Conseil national de sécurité s'est à nouveau réuni hier. Il a ensuite livré ses conclusions, à l'occasion de la conférence de presse de Madame la Première Ministre. Les décisions d'hier impactent peu les directives et attitudes prises par la Ville de Namur jusqu'à présent, même si l'une ou l'autre décision antérieure doit être revue. Ces aspects sont détaillés ci-après :

1. Contrairement à notre souhait initial de permettre la reprise des **marchés hebdomadaires** à partir du 11 mai prochain, ces marchés doivent finalement rester suspendus jusqu'à nouvel ordre conformément à la décision du Conseil national de sécurité. Ils restent donc interdits sur notre territoire.
2. Seuls les **ambulants historiquement localisés à certains endroits et ce de manière isolée** (comme par exemple un marchand de poulet sur le parking d'une grande surface) peuvent reprendre leur activité.
3. La circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles demandait d'organiser, en primaires, la reprise des cours pour la sixième, la première et, si possible, pour la seconde primaire. La Ville de Namur avait antérieurement annoncé son intention de permettre la reprise des cours pour ces trois années d'enseignement, à partir du 18 mai pour les 6^{èmes} et du 25 mai pour les 1^{ère} et 2^{ème} années. Depuis dix jours, les directions de nos écoles et leurs enseignants s'affairent à préparer cette rentrée dans les meilleures conditions sanitaires. Or, force est de constater que le respect strict des consignes de sécurité (nombre de mètres carrés par élève et instituteur, réagencement des locaux, limitation de l'accès aux sanitaires, non-mélange des enfants qui doivent rester en 'silos', nettoyage des locaux, etc.) ne permet pas dans la plupart des écoles communales d'accueillir ces trois niveaux d'enseignement en sus des garderies qui doivent continuer de s'y organiser, avec le même niveau de prévention sanitaire. Aussi, la rentrée des secondes primaires n'étant pas obligatoire, **la Ville renonce à organiser l'accueil des élèves de 2^{ème} primaire** dans son enseignement communal pour garantir le respect strict des mesures de sécurité pour tous. Les parents vont en être avisés dès ce jour par courrier.

4. Les cours de **promotion sociale** de l'École industrielle et commerciale de la Ville de Namur (EICVN) reprendront le 18 mai prochain selon les modalités arrêtées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
5. Les **vendeurs de glace itinérants**, qui sillonnent nos quartiers et villages, peuvent reprendre leur activité.
6. La **distribution de tracts, flyers promotionnels et autres échantillons** de biens à consommer (cannettes, ...) restent interdits sur la voie publique jusqu'à nouvel ordre.
7. Le placement des **chevalets promotionnels des commerçants**, sur les trottoirs, est interdit durant la première semaine de déconfinement des commerces, du 11 au 17 mai, afin de libérer les trottoirs de tout encombrement et accroître le respect des distances de sécurité entre les gens.
8. A partir de ce vendredi 8 mai, **l'espace de repos de jour pour sans-abris** qui était organisé jusqu'à aujourd'hui au sein des bâtiments de l'EMAP et de l'EICVN rue Pépin, sera déplacé à l'espace culturel d'Harscamp, non loin de là, au vu de la reprise progressive des cours de l'EMAP et de l'EICVN.
9. Il est vivement recommandé aux citoyens qui souhaitent **se rendre à l'Hôtel de Ville et à l'administration du CPAS**, de se munir d'un masque. Les citoyens doivent s'y présenter seuls (sauf s'ils doivent accompagner un mineur ou une personne à mobilité ou capacité réduite) et sur rendez-vous.

Pour le Collège communal,

Maxime Prévot
Bourgmestre